



Commune de
VARETZ

Proposition d'article presse – demande de reconnaissance CAT NAT sécheresse 2019

Madame Le Maire de VARETZ, Catherine GOULMY, va présenter une demande auprès des services de Préfecture pour que soit reconnu l'état de Catastrophe Naturelle au titre de la sécheresse – Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et réhydratation des sols de la Commune de VARETZ.

La période de référence concerne l'année 2019.

L'instruction de cette nouvelle demande sera effectuée par les services de l'Etat.

Si l'état de Catastrophe Naturelle est reconnu par la Commission Interministérielle, un arrêté interministériel sera ensuite publié au Journal Officiel.

Les victimes de ces désordres auront seulement dix jours à compter de cette publication pour se manifester auprès de leur assureur et présenter une demande d'indemnisation.

A toutes fins utiles, les personnes ayant subi des dommages causés par la sécheresse pour la période de référence, sont priées de communiquer leurs noms et coordonnées avant le 21 Février 2020.

Elles seront prévenues par la Mairie, si le classement est obtenu.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 05.55.85.06.19 ou par mail : accueil@varetz.com